

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 OCTOBRE 2018

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle RYSER Maryse, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Absent excusé : Mr ANDRE Stéphane.

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE :

Monsieur le Maire remercie le Major Claude PERRET et le Gendarme Laëtitia ANDREANI pour leur présence et donne la parole au Major PERRET pour une présentation du dispositif.

Il est rappelé qu'à l'origine, en 2006, la démarche consistait à sensibiliser les habitants à la protection de leur environnement.

Mr PERRET indique que la gendarmerie de Nantua couvre 29 communes, 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Elle intervient en matière de prévention de proximité, sécurité routière, de capacité d'accueil, de recherche de renseignements et pour de nombreuses interventions : incivilités, sociales...

Le but du dispositif :

- Rassurer la population
- Prévention de proximité
- Lien de solidarité entre les habitants
- Lutte contre les atteintes aux biens.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il permet d'avoir un réseau de référents par commune et par quartier, mais n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Cette démarche, partenariale et solidaire, complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (tranquillité vacances, tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéo-protection).

Le Maire, pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Il organise une réunion publique pour la recherche de référents.

Le Conseil Municipal délibérera pour mettre en place le dispositif et autoriser le maire à signer le protocole. Des panneaux « Participation citoyenne », seront installés aux entrées de la commune.

La réunion publique, au cours de laquelle sera établie une liste de référents volontaires, pourrait se tenir en février prochain pour une mise en place du dispositif en mars 2019.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY

Monsieur COMTET présente une synthèse du rapport d'activité 2017 de la CCHB adopté par Haut-Bugey Agglomération le 25 septembre 2018. Ce rapport d'activité est le dernier au nom de la CCHB, puisque la collectivité a évolué en Haut-Bugey Agglomération au 1er janvier 2018.

La CCHB est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique FPU. Les recettes fiscales se sont élevées à 34 439 000 €. Elles se composent des taxes dites « ménages », habitation, foncier bâti et non bâti et « économiques », Cotisation Foncière Economique, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et Taxe sur les Surfaces Commerciales pour un montant total de 24 964 000 €. A ces taxes, s'ajoutent d'autres recettes fiscales comme les compensations, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR pour un montant total de 9 475 000 €.

Le budget principal 2017 s'est élevé en dépenses réelles d'investissement à 11 523 413 €, dont 10 289 749 € affectés aux équipements. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 43 593 085 €, dont 22 640 168 € de reversement de fiscalité au profit des 36 communes membres. Les recettes de fonctionnement d'un montant de 47 720 543 € proviennent des contributions directes et taxes (68 %), des dotations, subventions et participations (30 %) et des produits de services pour 2 % (centre nautique et portage de repas).

Les dépenses d'investissement par domaines d'activités se sont élevées à 9 141 606 € et concernent principalement l'aménagement du territoire, l'action sociale, l'habitat, l'environnement, l'économie, l'administration générale de l'EPCI, le tourisme et loisirs, l'eau et de l'assainissement.

Monsieur COMTET présente les différents domaines de compétence de la CC Haut-Bugey et les actions conduites en 2017. La rapport d'activité 2017 complet est consultable en Mairie.

Développement Economique :

Le développement économique est inscrit au cœur des interventions de la collectivité et le Service Economie et Emploi sera le référent territorial pour les acteurs économiques du bassin.

Promotion du Territoire :

- . Tour de France à Nantua le 9 juillet 2017
- . Communication numérique : page Facebook et compte twitter.
- . Partenaire de l'édition 2017 des Trophées de l'entreprise de l'Ain
- . Partenaire majeur de l'USO Rugby
- . Evènements locaux forts pour l'attractivité du territoire : achats d'espaces publicitaires

Développement touristique :

- . Création d'une station « marche nordique » Nordik'walk
 - . L'élaboration du schéma directeur de randonnée pédestre
 - . La voie du Lange
 - . Aménagement de la voie douce de la D1084 autour du Lac de Nantua
 - . Projet de sentier de découverte de la Combe d'Orvaz à Belledoux
 - . Projet de valorisation du plan d'eau de Lalleyriat
 - . Labellisation de 2 sites « Espaces Naturel Sensible » par le Département
 - . L'Office de Tourisme du Haut-Bugey : Acteur majeur de l'animation et de la promotion touristique du territoire, la CCHB lui verse une subvention annuelle de fonctionnement.
- L'office de tourisme a été transformé en établissement public industriel et commercial au 1/10/2017.
- . Le camping des Gorges de l'Oignin

Sports et Loisirs :

- . Evènements importants accueillis sur les différents sites de la CCHB (foot, basket, rugby)
- . Améliorer les équipements sportifs :
 - . Complexe sportif intercommunal du Nord
 - . Complexe sportif intercommunal du Sud
 - . Gymnases des Collèges
 - . Stade Charles Mathon
 - . Remboursement des frais de fonctionnement aux communes
- . Le Golf du Haut-Bugey : la gestion du golf a donc été reprise en régie directe le 1^{er} janvier 2018.
- . Centre Nautique Robert Sautin : Investissements matériels 46 392 € TTC et contrôle des accès 104 483 € TTC.
 - . Mise en place d'une politique de lutte contre les incivilités.

Aménagement du Territoire :

- . Application du Droit des Sols
- . Droit de Préemption Urbain (DPU)
- . Foncier
- . Habitat
- . SCOT Haut-Bugey
- . Elaboration du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat
- . Elaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Nantua.

Protection de la ressource en eau :

En 2017, le prix de l'eau réglé par l'utilisateur comprend une part communale et une part communautaire pour l'eau et l'assainissement. Un mécanisme de convergence des tarifs est appliqué depuis le 1^{er} janvier

2015 pour tenir compte de la disparité des tarifs d'eau potable et d'assainissement dans les communes. Les compétences sont transférées en totalité à la CCHB au 1^{er} janvier 2018.

. Eau potable :

. Compétence « production, adduction et stockage de l'eau potable » sur l'ensemble du Territoire : En 2017, la CC a produit environ 4 156 259 m³ d'eau potable.

. Assainissement : Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CCHB assure la compétence « traitement des eaux usées » sur l'ensemble du territoire.

. Exploitation des stations d'épuration : 36 stations d'épuration sont situées sur le territoire de la CC.

. Construction de nouvelles stations d'épuration :

- Station d'Echallon

- Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la création des réseaux de transfert des eaux usées de Martignat jusqu'à la station d'Oyonnax-Groissiat.

- Une consultation également été lancée en 2017 pour la maîtrise d'œuvre concernant la mise en conformité du traitement des eaux usées d'Izernore.

. Assainissement non collectif : la CCHB assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif, à l'exception des communes de Lantenay, Chevillard et Brénod pour lesquelles la CC adhère à un syndicat.

Contrat de rivière Lange-Oignin :

Le Contrat de rivière Lange-Oignin 2014-2018 vise à satisfaire les enjeux suivants :

. Améliorer la ressource en eau (qualitatif et quantitatif)

. Réduire les risques d'inondation

. Valoriser notre patrimoine naturel et paysager

. Préserver la biodiversité en améliorant la qualité et la quantité des habitats.

Valorisation des déchets :

Compétence exercée en intégralité depuis le 1^{er} janvier 2015.

Concernant le traitement, la CC Haut-Bugey adhère à deux syndicats : ORGANOM et SIDEFAGE.

. 2 déchetteries : Veyziat (gérée en régie) et Izernore (gérée en prestation de service).

. 1 service de déchetteries mobiles sur huit communes du territoire de la CC.

. Accueil de deux services de recyclerie sur les déchetteries pour la valorisation de 370 tonnes en 2017.

Ce service est assuré par l'entreprise d'insertion Solid'Aire et financé par le versement d'une subvention de la CCHB.

. Collecte des déchets :

. 14 517 tonnes de d'ordures ménagères résiduelles (245 kg/hab : 13 576 t au Sidefage et 941 t à Organom).

. 1 761 tonnes de déchets recyclables (30 kg/hab)

. 1 411 tonnes de verre (24 kg/hab).

. Déchetterie de Veyziat : 59 622 usagers pour 4 004 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 80,94 %.

. Déchetterie d'Izernore : 61 660 usagers pour 3 556 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 72,80 %.

. Les déchetteries mobiles : 2 984 usagers pour 311 tonnes de déchets collectés.

Infrastructures et bâtiments :

. Entretien des parcs industriels : 186 161€, dont 16 756 € pour la ZA en Faurianne.

. Aménagement et réfection des parcs industriels

. Infrastructures

. Aménagements touristiques

Plan Climat air Energie Territorial (PCAET) :

. Rédaction du projet de rapport Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCHB.

Transports et mobilité :

. Transport sur le périmètre de transport urbain (PTU). Les lignes de transport se déploient sur les communes d'Oyonnax, Arbent et Bellignat. La CCHB est également responsable du transport scolaire sur le périmètre des 10 communes l'ex CCO.

. Accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite :

. Plateforme de mobilité : Montage d'un partenariat avec l'association WIMOOV.

. Nouveaux modes de déplacements : co-voiturage et auto stop sécurisé : La CCHB souhaite encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Action Sociale :

- . Portage de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou à partir de 60 ans avec des difficultés de santé.
- . Aires d'accueil des gens du voyage
- . Soutien au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.
- . Fourrière animale et refuge animalier à Oyonnax.

Politiques de la Ville :

- . Contrat de ville (la Forge et la Plaine à Oyonnax, Pré des Saules à Bellignat en prioritaire et Planet à Arbent, Mont Cornet à Nantua Jacques Cartier et HLM verts à Montréal La Cluse en veille active).

Politiques Contractuelles :

- . Programme LEADER
- . Contrat de ruralité sur six ans
- . Contrat Ambition Région
- . Charte forestière de Territoire

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

2018-043 – CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRESOR – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL :

Monsieur le Maire rappelle que les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Suite au changement de comptable en 2018, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de conseil à Monsieur Patrick FILLON au taux de 100 % par an pour la durée du mandat.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :

Madame Maryse RYSER, rappelle le projet de visite de l'Assemblée Nationale avec les 5 jeunes conseillers municipaux enfants. Elle indique que la date a été fixée au mercredi 20 mars 2019. Le déplacement, d'une journée, s'effectuera en TGV depuis la gare de Nurieux. Elle présente le coût de ce déplacement d'environ 500 €.

Le Conseil Municipal valide le projet, accepte de financer le transport.

Mme RYSER communique les dates des prochaines rencontres du CME :

- . 26 novembre : confection des décors de la commune
- . avril 2019 : journée nettoyage de la commune
- . mai/juin 2019 : abri bus à décorer.

2018-044 – PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE CPIInI :

Monsieur le Maire informe que le seul véhicule du CPIInI de Béard-Géovreissiat est très ancien et qu'il est difficile à ce jour de trouver des pièces de rechange en cas de panne.

Il indique que la commune de Péronnas met en vente un véhicule de première intervention suite à la cessation d'activité de son CPIInI, dont la mise à prix est fixée à 14 000 €.

Il s'agit d'un Peugeot Boxer Turbo Diesel 4 cylindres de 19 000 kms, double cabine et 4 portes, mis en service en novembre 1997 et entièrement équipé (citerne de 500 l compartimentées avec trou d'homme, moto-pompe de 45 m³/h, mât d'éclairage sur compresseur, projecteurs led, girophares led...).

Monsieur le Maire précise qu'il a examiné ce projet d'acquisition en concertation avec ses adjoints, le chef de corps du CPIInI et les sapeurs-pompiers volontaires de Béard-Géovreissiat en vue de faire une offre.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état vieillissant du véhicule du CPI. Il accepte de procéder à son remplacement par l'acquisition d'un fourgon d'occasion type véhicule de première intervention tout équipé et fixe une offre de 20 100 € pour l'acquisition du véhicule auprès de la commune de Péronnas et prend acte de la proposition de financement de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Béard-Géovreissiat.

2018-45 – DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2018 :

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de réajuster les prévisions budgétaires 2018, afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2018 et celles de la présente séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires présentées pour une augmentation de 9 725 € en investissement et dit que cette décision vaut budget.

2018-46 – VOTE D'UN TARIF POUR LA VENTE DE REPAS ADULTES AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe que les enseignants et l'ATSEM de l'école de Béard-Géovreissiat souhaiteraient réserver leur repas auprès du restaurant scolaire de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 4 euros TTC le prix de vente du repas adulte commandé auprès du restaurant scolaire de Béard-Géovreissiat et dit que ces repas seront facturés par la régie communale de recettes.

2018-47 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle que le personnel communal bénéficie depuis 2013 de l'attribution, en fin d'année, de chèques cadeaux Pôle du Commerce. Monsieur le Maire propose de poursuivre cette attribution aux agents communaux. Il indique que ces chèques peuvent être utilisés dans de nombreux commerces du Haut-Bugey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer des chèques cadeaux pour un montant de 70 €, une fois par an avant Noël, aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels (CDI, CDD) de droit public en poste depuis plus de 3 mois dans la collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES :

COMITE CONSULTATIF COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL :

Le Conseil Municipal propose de poursuivre la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans et domiciliés sur la commune. Les membres du CCCAS se réuniront courant novembre pour préparer cette action qui a concerné 56 personnes en 2017.

Suite à la démission de Madame GRAND, dont le Conseil Municipal a pris acte lors de sa réunion du 24 septembre 2018, Madame Marie-Agnès GREMAUD fait connaître de souhait de Madame Josette JOSQUIN, d'être membre du CCCAS.

Le Conseil Municipal accepte cette candidature.

INFOS VILLAGE :

La Commission Information et Communication se réunira début novembre pour préparer le bulletin de décembre 2018.

SIEA :

Monsieur Jean-Michel CURVAT, délégué au SIEA, informe qu'il a participé à l'assemblée du 5 octobre 2018 à Péronnas.

Il communique le dispositif d'aide financière pour le remplacement des horloges astronomiques de commande d'éclairage public et la possibilité pour les communes de faire appel à un technicien du SIEA pour un passage de caméra thermique afin de mesurer les déperditions de chaleur à l'intérieur des bâtiments communaux.

SR3A :

Madame Ryser informe qu'elle a participé à plusieurs réunions concernant le syndicat de rivière et précise qu'il s'agissait d'un rappel des actions en place sur le bassin versant du Lange et de l'Oignin et de la présentation plus générale des actions portées par le SR3A en 2018 et des grands événements à venir.

Prochain Conseil Municipal : lundi 26 novembre 2018 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.